



## Absence pour formation interne

Par **Nolyge**, le **25/04/2021** à **06:37**

Bonjour,

Je suis surveillant pénitentiaire, j'ai été à une formation interne aux tirs et code de déontologie.

En regardant sur mon compte, je constate que les heures effectuées n'ont pas été comptabilisées comme travaillées.

En résumé, la formation de 7h est venue remplacée une journée de 10h de travail. J'ai indiqué : 10 h exigible et 10h d'absence.

Ce qui veut dire qu'on m'a enlevé 10h pour une formation que je n'ai pas demandé. Je pense que c'est une solution pour eux pour ne pas payer les heures supplémentaires qui sont nombreuses dans mon métier.

Le soucis c'est que je ne fais pas d'heures supplémentaires étant aux parloirs. On m'enlève 10h et on me demandera bientôt de revenir pour récupérer ces heures non réalisées.

J'ai le même soucis quand je passe un concours interne pour être chef. Les heures prévues sont enlevées de mes heures réalisées et je me retrouve à moins 60h parce que depuis 2 ans je passe les écrits et les oraux de deux concours internes pour évoluer dans mon corps (chef et lieutenant).

Puis-je demander à récupérer ces heures ou au moins à faire baisser mon exigible pour ne pas devoir des heures à mon administration qui demandera en tous les cas à ce que je les récupère une fois que je quitterai le parloir ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/04/2021** à **08:27**

Bonjour,

En tout cas, effectivement, à mon sens, le temps pendant lequel vous étiez en formation interne devrait vous être payé...

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation

syndicale de la Fonction Publique pénitentiaire...

Par **Nolyge**, le **25/04/2021** à **14:17**

Merci pour votre réponse. Bonne journée.